

# LA LETTRE DES SERVICES DE L'ÉTAT

Lettre d'information mensuelle à destination des maires

## Sommaire

### Plan de relance

> Le plan de relance pour les communes des Côtes d'Armor



### Aménagement du territoire

> Une mission départementale sur le tourisme confiée au sous-préfet de Lannion

> Deuxième édition du guide aux élus locaux de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

## Plan de Relance

> Le plan de relance pour les communes des Côtes d'Armor

Plusieurs mesures du plan de relance visent à accompagner les collectivités dans leurs actions du quotidien sur les trois volets :

- **sur le volet écologie** : il s'agit par exemple de la rénovation thermique des bâtiments communaux, de l'amélioration des systèmes de distribution des eaux, de la collecte de déchets,...

- **sur le volet compétitivité** : on peut citer l'accompagnement des entreprises privées par les communes en matière d'aménagement du territoire par l'élimination des friches,...

- **sur le volet cohésion** : le plan de relance accompagne les collectivités dans leur rôle de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté.

Vous trouverez les liens permettant de connaître tous les dispositifs pour lesquels les collectivités peuvent déposer un dossier de candidature :

- sur le site du ministère de l'économie et de la relance, les pages destinées aux maires : [www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/collectivites](http://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/collectivites)

- sur le site France Relance pour la région Bretagne conçu par la Préfecture de la région Bretagne et Aides-territoires : <https://france-relance-bretagne.aides-territoires.beta.gouv.fr>

# Aménagement du Territoire

## > Une mission départementale sur le tourisme confiée au sous-préfet de Lannion

### *Pourquoi ?*

Le secteur du tourisme dans les Côtes-d'Armor représente 9 % du PIB départemental et le département attire chaque année 3,5 millions de touristes.

La politique touristique a été largement transférée aux collectivités territoriales, mais fait encore intervenir plusieurs services de l'Etat. Par ailleurs, à la différence de nombreuses autres compétences qui répondent désormais au principe de spécialité, le tourisme reste une compétence partagée entre la commune, l'EPCI, le département et la région.

Enfin, c'est un secteur qui a particulièrement souffert dans le cadre de la crise sanitaire et qui doit se saisir des opportunités que lui offre le plan de relance.

Pour toutes ces raisons, le besoin d'un interlocuteur clairement identifié au sein des services de l'État s'est fait sentir.

### *Comment le sous-préfet interviendra-t-il ?*

- 1) En apportant un appui aux têtes de réseaux des acteurs économiques du tourisme.
- 2) En accompagnant les collectivités locales dans l'obtention ou le renouvellement des reconnaissances touristiques délivrées par le préfet : communes touristiques, stations de tourisme, classements des offices de tourisme.
- 3) En pilotant également l'élaboration des conventions pour le logement des travailleurs saisonniers.

En qualité de chargé de mission tourisme, le sous-préfet de Lannion devient l'interlocuteur « Etat » privilégié des élus, des services de la région et du département.

## > Deuxième édition du guide aux élus locaux de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)

Retrouvez en annexe la nouvelle édition du guide aux élus locaux de l'ANCT. Cette plaquette dresse un premier bilan des actions conduites par l'agence plus d'un an après sa création, rappelle ses principales missions et reprend les perspectives pour les mois à venir dans le cadre notamment de la relance. Elle évoque enfin le mode de saisine de l'ANCT et le rôle central du préfet, délégué territorial de l'agence.

Suivez notre actualité sur [www.cotes-darmor.gouv.fr](http://www.cotes-darmor.gouv.fr)



Directeur de la publication : Thierry MOSIMANN, Préfet des Côtes d'Armor

Création : Service de Communication Interministérielle avec le concours des services de l'État

Crédits photos : Préfecture des Côtes d'Armor